Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-16_2026B-DE

GRAND CHARMONT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 16/2026	OBJET : Désignation des délégués auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
Date de la convocation : 21/04/2026 Date de la séance : 27/04/2026 Présidence de séance : Aurélie DZIERZYNSKI, Maire Secrétaire de séance : Bisma SENOUCI	Membres présents : MM. Aurélie DZIERZYNSKI, David LOYSEAU, Colette BESANÇON, Robert GRILLON, Christophe CHARLES, Majda CHETTAT BENATTABOU, Hassan EL AZRAOUI, Pauline PERRIAU, Charles MONA, Roland TINET, Martine BATT, Pierre KRALJEVIC, Hugues METILLE, Marc DE GIORGI, Zahia LAZAAL, Pinar KESER, Séverine COENART, Nermin ABAZ, Bisma SENOUCI, Alain MOREL, Daniel BOURQUIN, Céline GROS, Natacha HEMONET, Yasmina TABECHE, Jacinthe NUNHOLD
Membres en exercice : 29 Membres présents : 25 Membres représentés : 4 Membres absents non excusés : 0 Votants : 29	Membres représentés : Mme Nadia LAKHDER donne pouvoir à M. David LOYSEAU M. Hidir DEMIR donne pouvoir à Mme Pinar KESER M. Ouafdi ADNANI donne pouvoir à M. Hassan EL AZRAOUI M. Fouad EL HAMINE donne pouvoir à Mme Yasmina TABECHE
Extrait certifié exécutoire compte tenu de sa transmission au contrôle de la légalité le 29/04/2026 et de sa publication le 30/04/2026	
Conformément à l'article L.2121-25 modifié du CGCT, la liste des délibérations, examinées en séance du 27/04/2026 par le conseil municipal, a été affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune le 30/04/2026	

La Ville de Grand-Charmont adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) depuis le 1er janvier 2022.

Association loi 1901, le CNAS propose depuis 1967 une offre unique et complète de prestations d'action sociale. Son cœur de mission est d'œuvrer pour le mieux-être des personnels des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

Le CNAS cultive depuis 50 ans des valeurs et des principes : la mutualisation, la solidarité, l'équité et l'humanisme.

Toutes les instances du CNAS siègent pour une durée de 6 ans à la suite du renouvellement des conseils municipaux. Ainsi, et conformément à l'organisation paritaire de l'association, le conseil municipal est invité à désigner, pour les 6 années à venir, un élu municipal et un agent de la commune, qui seront les délégués de la collectivité.

En application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, il peut être procédé à cette désignation par un vote à main levée si le conseil municipal en décide à l'unanimité. Dans le cas contraire, il sera procédé à un vote à bulletin secret.

Envoyé en préfecture le 29/04/2026
Reçu en préfecture le 29/04/2026
Publié le
ID : 025-212502843-20260427-16_2026B-DE

GRAND CHARMONT

Il est ainsi constaté que le conseil municipal décide à l'unanimité de procéder à cette désignation par un vote à main levée.

Les candidatures sont les suivantes :

1. **Proposition de Mme Aurélie DZIERZYNSKI qui obtient 25 voix**

Mme Aurélie DZIERZYNSKI, Maire, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Ville de Grand-Charmont au sein du CNAS.

Monsieur Olivier BONGEOT, Directeur Général des Services, en qualité de délégué agent notamment pour représenter la Ville de Grand-Charmont au sein du CNAS.

2. **Proposition de M. Daniel BOURQUIN qui obtient 4 voix**

M. Daniel BOURQUIN, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Ville de Grand-Charmont au sein du CNAS qui obtient 4 voix.

Monsieur Olivier BONGEOT, Directeur Général des Services, en qualité de délégué agent notamment pour représenter la Ville de Grand-Charmont au sein du CNAS.

Le conseil municipal après en avoir délibéré désigne donc :

Mme Aurélie DZIERZYNSKI, Maire, en qualité de délégué élu notamment pour représenter la Ville de Grand-Charmont au sein du CNAS.

Monsieur Olivier BONGEOT, Directeur Général des Services, en qualité de délégué agent notamment pour représenter la Ville de Grand-Charmont au sein du CNAS.

En parallèle, Madame Sylvie COLLEY et Sophie COMOR du service Ressources Humaines, poursuivront leurs fonctions de correspondantes, relais de proximité entre le CNAS, l'adhérent et les bénéficiaires, dont la mission consiste à promouvoir l'offre du CNAS auprès des bénéficiaires, conseiller et accompagner ces derniers et assurer la gestion de l'adhésion, et de mettre à sa disposition le temps et les moyens nécessaires à sa mission.

Le Maire,
Aurélie DZIERZYNSKI.

MAIRIE DE GRAND-CHARMONT (Doubs)

Le secrétaire de séance,
Bisma SENOUCI